



COMMUNE LE NOIRMONT

Le Conseil communal vous invite à participer à :

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Date et heure : 16 décembre 2024 à 20 h
Lieu : Aula des Espaces scolaires
Rue des Collèges 4a – entrée Nord

Ordre du jour :

1. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :

- a) CHF 21'000.00 Pour l'acquisition d'une nouvelle pompe de traitement pour la STEP
- b) CHF 30'000.00 Pour la participation financière au changement de l'éclairage du terrain de foot. Passage au LED
- c) CHF 95'000.00 Achat de compteurs d'eau
- d) CHF 40'200.00 Achat d'un Monoaxe pour la voirie
- e) CHF 28'100.00 Achat de nouveaux bancs et chaises pour l'école primaire
- f) CHF 29'500.00 Renouvellement du matériel informatique pour l'école primaire
- g) CHF 29'000.00 Remplacement de fenêtres à la Salle des Combles de l'école primaire
- h) CHF 120'000.00 Pose d'une nouvelle conduite d'eau à la zone industrielle La Calame
- i) CHF 30'000.00 Etude de faisabilité d'une zone 30km/h à l'Ouest du village
- j) CHF 38'000.00 Réalisation des marquages de la zone 30km/h Sous la Velle

Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider les crédits pour les objets ci-dessus.

2. Budget 2025 Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales, les indemnités et adopter le budget 2025 du compte de résultats.

3. Discuter et approuver le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES)

4. Discuter et approuver le règlement communal de sécurité locale, en remplacement du règlement de police locale de 1979.

5. Discuter et approuver le règlement communal sur les émoluments, avec inhumations

6. Discuter et approuver le règlement communal sur les inhumations, en remplacement du règlement communal sur les inhumations de 2000 et ses modifications de 2015

7. Discuter et approuver la création d'un nouveau poste à plein temps à la voirie

8. Statuer sur la naturalisation ordinaire en faveur de :

- Mme Silva Marques Maria Julia
- Mme Marques Ferreira Cristina
- M. Ferreira Silva Chilro Armindo
- M. De Oliveira Paganin Luis Henrique

9. Divers

Le conseil communal

Le Noirmont, le 21 novembre 2024

Compte de résultats

Compte Global	-124 450.00
Compte Général	-79 955.00
Financements Spéciaux	-44 495.00
Traitement des eaux	-25 175.00
Alimentation eau	-22 140.00
Gestion des déchets	8 660.00
Autres FS	-40.00
Taxe de séjour	0.00
Chemins ruraux (AF)	-5 800.00

Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	815 870.00	49 530.00	818 250.00	48 440.00	715 266.86	50 256.97
Excédent de produits/charges	0.00	766 340.00	0.00	769 810.00	-	665 009.89
1 Ordre et sécurité publics - défense	183 270.00	196 100.00	174 480.00	197 100.00	172 496.73	192 462.83
Excédent de produits/charges	12 830.00	0.00	22 620.00	0.00	19 966.10	-
2 Formation	2 966 705.00	125 400.00	2 863 785.00	125 000.00	2 832 174.30	133 650.98
Excédent de produits/charges	0.00	2 841 305.00	0.00	2 738 785.00	-	2 698 523.32
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	337 850.00	10 000.00	314 010.00	10 000.00	326 213.48	13 084.15
Excédent de produits/charges	0.00	327 850.00	0.00	304 010.00	-	313 129.33
4 Santé	19 930.00	0.00	21 340.00	0.00	16 755.64	-
Excédent de produits/charges	0.00	19 930.00	0.00	21 340.00	-	16 755.64
5 Prévoyance sociale	2 146 950.00	401 940.00	2 028 110.00	333 150.00	2 057 345.97	487 254.50
Excédent de produits/charges	0.00	1 745 010.00	0.00	1 694 960.00	-	1 570 091.47
6 Traffic et télécommunication	891 480.00	119 350.00	844 600.00	124 350.00	804 620.03	132 146.90
Excédent de produits/charges	0.00	772 130.00	0.00	720 250.00	-	672 473.13
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	1 645 795.00	1 512 330.00	1 670 665.00	1 417 680.00	1 332 925.34	1 578 780.93
Excédent de produits/charges	0.00	133 465.00	0.00	252 985.00	245 855.59	-
8 Economie publique	844 210.00	846 500.00	836 670.00	817 060.00	963 744.43	946 865.06
Excédent de produits/charges	2 290.00	0.00	0.00	19 610.00	-	16 879.37
9 Finances et impôts	505 600.00	7 096 510.00	1 122 565.00	7 621 695.00	2 385 618.25	8 072 658.71
Excédent de produits/charges	6 590 910.00	0.00	6 499 130.00	0.00	5 687 040.46	-
Totaux	10 357 660.00	10 357 660.00	10 694 475.00	10 694 475.00	11 607 161.03	11 607 161.03

BUDGET 2025

Taxes, indemnités et tarifs divers

1. Dans le présent budget il a été tenu compte de la quotité de l'impôt à 1.7 (inchangée)
2. La taxe immobilière est fixée à 1,2 ‰ de la valeur officielle et la taxe cadastrale à 0.2‰, soit 1.4 ‰ au total
3. La taxe de base selon l'article 3 du règlement tarifaire concernant la gestion des déchets est fixée à CHF 70.– + TVA pour une personne seule.
Une taxe supplémentaire de CHF 100.– à CHF 4'000.– (+ TVA) sera perçue par entreprise, atelier, fabrique, commerce, agriculteurs, indépendants etc...
La liste des entreprises concernées est déposée au bureau communal
4. Les vacations et jetons de présence des conseillers et commissions sont fixés comme suit :
 - Pour le conseil communal : CHF 75.– par séance
 - Traitement annuel maire : CHF 20'000.—
 - Vacances - fixe annuel : CHF 5'500.— + CHF 500.00 forfait pour frais
 - Vacances selon décompte : CHF 200.— journée ; CHF 100.— ½ jour, 25.— l'heure
 - Pour les commissions : CHF 40.— la 1^{ère} heure, CHF 12.— dès la deuxième heure
CHF 100.— par séance pour présidence, secrétaire PV
5. La taxe de pompe est fixée à 5% de l'impôt d'Etat, maximum CHF 500.– par personne et par couple – selon la loi cantonale sur le service de défense contre l'incendie et de secours art.32.
6. Le prix de l'encranne est fixé comme suit :
 - pâturage ordinaire : CHF 20.– par encranne, engrais en plus
 - plus une taxe de : CHF 8.– par encranne pour l'eau
 - pâturage de Sous-les-Craux : CHF 150.– par pièce de bétail, engrais en plus.
7. La taxe pour le terrain occupé est fixée à CHF 1.– par m². Taxe minimale CHF 20.–
8. Le prix des corvées non faites est fixé à CHF 120.– par corvée.
9. Service des eaux : CHF 2.65 le m³, majoration de CHF 0.20 m³ dès 5001 m³
 - Taxe de raccordement : 4‰ de la valeur officielle
 - Taxe de base : de CHF 268.00 à CHF 6'710.00 selon diamètre du compteur
 - TVA : facturée en sus selon taux en vigueur
10. Taxe d'utilisation de la STEP : CHF 1.60 à 2.30 par m³ d'eau selon volumes consommés
 - Taxe de raccordement : 27‰ de la valeur officielle
 - Taxe de base annuelle : de CHF 190.00 à CHF 1'460.00 selon volumes consommés
 - TVA : facturée en sus selon taux en vigueur
11. Taxe des chiens : CHF 70.– par animal
12. Taxe pour l'entretien des chemins est fixée à CHF 25.00 par hectare, minimum CHF 20.00.
13. Emoluments du cimetière :

Tombe	CHF 1'100.00
Colombarium	CHF 1'100.00
2 ^{ème} urne sur tombe, colombarium	CHF 250.00
1 ^{ère} urne en terre	CHF 650.00
Jardin du souvenir	CHF 100.00
14. Taxes sur les eaux de surface (RGES) : 0.10 ‰ de la valeur officielle
15. Les intérêts moratoires sont fixés à 3,5 %.
16. Prix de vente des terrains : CHF 50.— le m²
pour terrain non viabilisé servant uniquement pour aisance, rectification de limite, alignement, petites constructions, par exemple garages sans habitation, remises, jardins, etc

Préambule

Le budget 2025 boucle par un excédent de charges de CHF 124'450.— selon le tableau du compte de résultats. Ce montant correspond en fait à un excédent de charges du compte général (fonctionnement) de CHF 79'955.— et à un excédent de charges des financements spéciaux (financés par les taxes) de CHF 44'495.00.—.

Commentaires

0. Administration générale

Conseil communal CHF 154'800.— traitement, jetons de présence et charges sociales Service généraux administratifs Les traitements du personnel sont indexés au renchérissement, soit 0.58% ; CHF 10'000.— pour de nouveaux logiciels pour les membres du conseil communal (achat prévu au budget 2024 mais pas réalisé) et CHF 11'000.— pour l'achat d'un logiciel de gestion des PV et séances, y compris formation du personnel et conseil communal.

1. Ordre et sécurité publics – défense

Police communale CHF 33'360.— comprenant le personnel et frais véhicule. Questions juridiques Office des locations CHF 6'000.—, produit net des émoluments CHF 11'600.— (permis de construire, contrôle des habitants et police des étrangers). Cadastre Produit des taxes cadastrales CHF 68'000.—, coûts liés à la conservation du cadastre CHF 20'000.— Service d'incendie et de secours Taxes reversées au SIS Franches-Montagnes Ouest CHF 92'000.— Protection civile Notre participation aux frais cantonaux de la protection civile est estimée globalement à CHF 5'000.—. Cette somme est prélevée dans le fonds de réserve.

2. Formation

Charges de l'enseignement Augmentation totale de CHF 78'650.00 de notre participation à reverser au canton. Enseignement primaire contribution aux traitements des enseignants CHF 1'013'520.— Manifestations, excursions, séjours et camps CHF 21'880.—. Transports degré primaire CHF 57'650.— Immeubles, locaux, équipements Entretien école primaire CHF 36'450.—; entretien espace polyvalent CHF 12'000.—, chauffage à distance CHF 24'000.— pour le collège primaire et CHF 23'000.— pour l'espace polyvalent, amortissements CHF 111'715.—, participation à la communauté scolaire CHF 93'700.—, revenus des locations de l'espace polyvalent CHF 63'000.—. Degré secondaire participation à la communauté scolaire CHF 295'950.—, contribution aux traitements des enseignants CHF 581'020.—. Enseignement spécialisé et mesures pédagogiques contribution au canton CHF 322'500.—

3. Culture – sport – loisirs - église

Bibliothèque CHF 29'630.— (salaire responsable, matériel biblio, mise en réseau de la bibliothèque) subvention Bibliobus CHF 5'610.—. Culture - sports subventions diverses CHF 56'150.—. Loisirs Contributions du Centre de Loisirs des F-M CHF 210'000.—, Parcs, places de jeux entretien places et matériel CHF 5'500.— Terrains de camping frais de gestion du camping CHF 8'000.— Autres fonctions des loisirs contributions aux sociétés locales CHF 6'000.—.

4. Santé

Infirmières scolaires CHF 10'480.— dont CHF 8'480.— de participation aux charges cantonales
Dentiste scolaire : Contributions aux soins dentaires versées aux parents CHF 6'000.—. Autres fonctions et prestations de la santé publique CHF 1'950.—.

5. Prévoyance sociale

AVS - administration : Agence communale AVS CHF 13'350.—. Prestations complémentaires à l'AVS/AI participation aux charges du Canton CHF 645'000.— Famille et jeunesse Espace Jeunes F-M charges salariales admises à la répartition cantonale CHF 125'000.—, participation communale à l'Espace Jeunes F-M CHF 25'000.—, Crèche et UAPE CHF 915'000.—. Chômage participation aux mesures cantonales contre le chômage CHF 47'000.—. Aides économiques légales aide aux ménages privés CHF 320'000.— selon décisions du Service de l'action sociale, remboursement de l'Etat aux charges payées pour l'action sociale CHF 380'000.—.

6. Trafic – transports - télécommunications

Routes communales : Charges personnel CHF 317'300.— y compris un poste supplémentaire à 100%, autres charges d'exploitation CHF 362'820.— dont CHF 60'000.— pour l'entretien du réseau routier; amortissements CHF 238'570.—. Signalisation et éclairage public CHF 30'000.— pour l'entretien du réseau, contribution de La Goule SA CHF 75'000.—; matériel de signalisation CHF 5'000.—. Déneigement CHF 60'000.—, subvention du canton CHF 8'000.—. Immeubles, locaux frais d'entretien CHF 6'810.—. Transports publics contribution versée au Canton CHF 43'000.—. Autre trafic contrat de prestation Mobility pour mise à disposition d'un véhicule à l'année à la gare CHF 8'000.—.

7. Protection de l'environnement – aménagement du territoire

Eau potable : Le produit de la fourniture de l'eau se monte à CHF 442'550.— et la taxe de base CHF 180'000.—. L'achat d'eau est estimé à CHF 150'000.—, l'énergie à CHF 30'000.—, l'entretien des installations à CHF 108'000.— dont CHF 30'000.— pour différents contrats d'entretien. Les intérêts des dettes totalisent CHF 4'110.— et les amortissements CHF 113'280.—. Un montant de CHF 144'600.— est versé dans le nouveau fonds « maintien de la valeur » selon la nouvelle loi sur la gestion des eaux. Le service boucle par un excédent de charges CHF 22'140.—. STEP : Le produit des taxes de consommation totalise CHF 245'000.— et celui de la taxe de base CHF 104'800.—, le produit de la rétribution issue de la vente de l'énergie produite par le toit photovoltaïque à CHF 11'500.—. Les charges principales sont les amortissements CHF 8'510.—, élimination des boues CHF 75'000.—, électricité CHF 52'000.—, entretien des collecteurs et canalisations CHF 20'000.—, entretien des installations et bâtiments CHF 25'000.—, la taxe fédérale sur les eaux usées CHF 15'500.—. Un montant de CHF 198'310.00 est versé au nouveau fonds « maintien de la valeur ». Le compte de la Step boucle par un excédent de charges de CHF 25'175.—. Déchets : Le produit des taxes de base représente CHF 123'000.— et le produit de la redistribution de la taxe anticipée sur le verre CHF 8'000.—. L'entretien du compost CHF 28'000.—, les frais d'élimination du fer, alu, papier, carton, verre et encombrants CHF 37'700.—, la contribution au fonds cantonal des déchets CHF 15'400.—. Le compte boucle par un excédent de produits de CHF 8'660.—. Correction de cours d'eau Aménagement de cours d'eau, étangs CHF 27'000.—; lutte contre les plantes invasives CHF 10'000.—, produit de la taxe sur la gestion des eaux de surface CHF 33'000.—, le compte boucle par un excédent de charges de CHF 40.00. Cimetière CHF 10'000.00 sont prévus pour l'entretien. Toilettes publiques CHF 10'400.— au total pour la gestion des toilettes de la gare et le remplacement de l'éclairage. Aménagement du territoire honoraires divers CHF 10'000.—. Promotion du patrimoine bâti Subventions pour création de nouveaux logements CHF 40'000.—.

8. Economie publique

Agriculture : La gestion des pâturages est autofinancée par prélèvement dans le fonds. CHF 15'000.— pour remplacement d'abreuvoirs, CHF 5'000.— pour l'entretien de la bergerie Sous-les-Craux. Améliorations structurelles (règlement des chemins AF) Frais d'entretien des chemins repris du Remaniement parcellaire CHF 30'000.—, contribution propriétaires et commune CHF 24'200.— l'excédent de charges de CHF 5'800.— est prélevé dans le fonds. Sylviculture Le compte présente un excédent de revenus de CHF 27'000. Tourisme Contributions versées à diverses associations CHF 20'250.—.

9. Finances - impôts

Impôts Les impôts totalisent un montant global net de CHF 6'664'300.— soit une diminution nette de CHF 523'050.— par rapport au budget 2024. Les impôts sur le revenu des personnes physiques totalisent CHF 2'850'000.—; impôts des frontaliers CHF 900'000.— soit CHF 1'250'000.— moins un montant de CHF 350'000.— à reverser au Canton du Jura au titre de la compensation des charges en relation avec le plan équilibre 22-26; bénéfice des personnes morales CHF 1'800'000.— (+ CHF 200'000.—); impôts à la source CHF 120'000.—. Les gains en capital et immobiliers se chiffrent à CHF 180'000.—. Notre contribution nette à la péréquation financière cantonale se chiffre à CHF 364'430.— en augmentation de CHF 112'940.—. Intérêts Les intérêts des dettes totalisent CHF 35'490.— et le produit des intérêts actifs (moratoires et placements financiers) CHF 34'000.—. Biens immobiliers du patrimoine financier Total des charges CHF 33'420.00 et revenus des locations CHF 94'000.—,